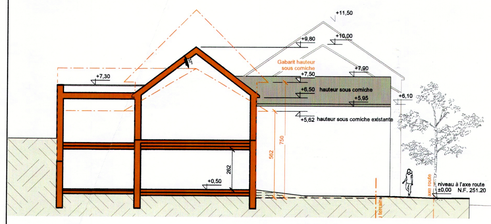

coupe AA

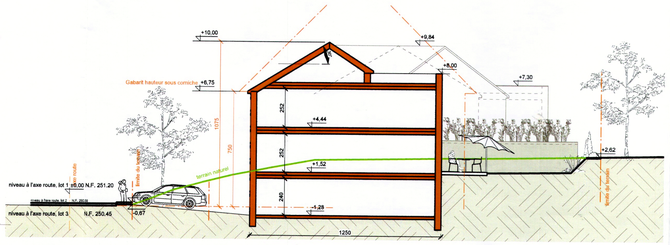

coupe BB

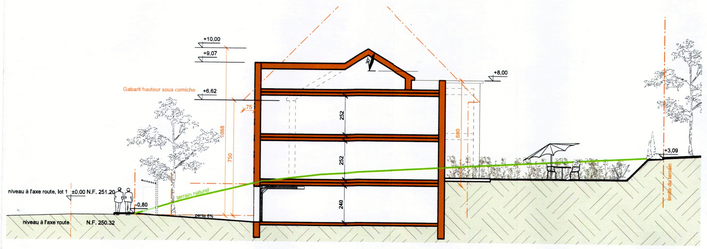

coupe CC

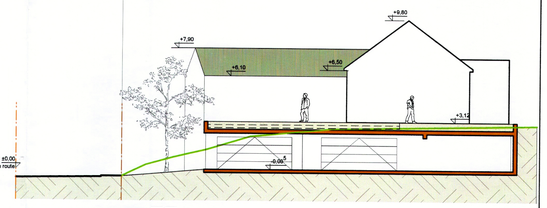

coupe EE

PAP rue du Village

Limite PAP : 1679m²

Lot 1 : 810m²
Lot 2 : 298m²
Lot 3 : 227m²
Lot 4 : 335m²

Surface cédée : 9m²
abris-bus

LOT 1		8a10	
394m²	COS 0.48	CMU 1.19	962m²
394m²	1-onc		4-C
t2 (37°) tp	ha-7.30m hc-6.50m hf-9.80m		II

surface construite : 394m²
surface verte : 290.50m²
surface scellée : 125.50m²

LOT 2		2a98	
88m²	COS 0.29	CMU 0.79	235m²
88m²	1-mb		1-u
t2 (30°) tp	ha-8.00m hc-7.50m hf-13.00m		II

surface construite : 88.00m²
surface verte : 171.00m²
surface scellée : 39.00m²

LOT 3		2a27	
88m²	COS 0.39	CMU 0.79	178m²
88m²	1-mb		1-u
t2 (30°) tp	ha-8.00m hc-7.50m hf-10.00m		II

surface construite : 88.00m²
surface verte : 93.00m²
surface scellée : 46.00m²

LOT 4		3a35	
97m²	COS 0.29	CMU 0.79	263m²
97m²	1-mb		1-u
t2 (30°) tp	ha-8.00m hc-7.50m hf-10.00m		II

surface construite : 97.00m²
surface verte : 200.00m²
surface scellée : 38.00m²

LEGENDE:

représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT — surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²] min. max. — min. max. — surface constructible brute [m²]
surface de scellement du sol [m²] max. — min. max. — type et nombre de logements
type de toiture — max. — min. max. — nombre de niveaux
type, disposition et nombre de constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG
PAP — Délimitation du PAP Parc Flammant
Délimitation des différentes zones du PAG
HAB-2 — Parc Flammant
Courbes de niveau
terrain existant
terrain remodelé
Nombre de niveaux
I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
+1,2...R nombre d'étages en retrait
+1,2...C nombre d'étages sous combles
+1,2...S nombre d'étages en sous-sol
Hauteur des constructions
hc-x hauteur à la corniche de x m
ha-x hauteur à l'acrotère de x m
hf-x hauteur au faîte de x m
Types, dispositions et nombre des constructions
oc constructions en ordre non contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi x maisons isolées
x-mj x maisons jumelées
x-mb x maisons en bande
Types et nombres de logements
x-u x logements de type unifamilial
x-b
x-c x logements de type collectif
Formes de toiture
tp toiture plate
tx (y%–z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
orientation du faîte
Gabarit des immeubles (plan / coupes)
alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé principales
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps
limites de surfaces balcons
Délimitation des lots / îlots
lot projeté
îlot projeté
terrains cédés au domaine communal
Degré de mixité des fonctions
min x % — pourcentage minimal de logements par immeuble
x% | y% — pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
x% — pourcentage obligatoire de logements par immeuble
Espaces extérieurs privés et publics
EVp espaces vert privé
EVP espace vert public
EVC espace vert commun
ADJ aire de jeux ouverte au public
terrasses
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
Plantations et murets
arbre à moyenne ou haute tige projeté
arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie vives projetée
haie projetée
haie à conserver
muret projeté
muret à conserver
Servitudes
servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder
Infrastructures techniques
rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
canalisation pour eaux usées
Trottoir public

Référence: 16553/2/C

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du: 27/08/2012
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

Vu et approuvé provisoirement par le conseil communal en sa séance du 25 avril 2012

ENTRÉ LE
15 MAI 2012
Commune de Schuttrange

No.	Date	Appr	Revision Notes
C	04.05.2012		modification gabaris lots 2 à 3
B	04/04/2012		modification selon avis commune
A	22.03.2011		Ajout arrêt de bus

"Consorts Schummer"
"Réalisations Immobilières Claude Scuri SA"
B.P. 8 L-7201 Walferdange

Constructions logements
rue du Village
L5370 Schuttrange

Titre dessin: Projet d'Aménagement Particulier
Chef de projet
Référence du projet: 1013_SCHUTTRANGE
Phase: PAP
Collaborateur
Echelle: 1/200
Dessin No.: 3.301
Approuvé par
Date: 15.02.2011

bureau d'architecture
JEAN-LUC LAMBERT sàrl
Tél : +352 26 55 24 99
Fax : +352 26 55 24 99 26
@ : info@lambert-architecture.lu
143 rue de Soleuvre
L-4487 BELVAUX